

Fonds d'électrification et de changements climatiques – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm>

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	4
Rapport de l'auditeur indépendant	5
État des résultats et de l'excédent cumulé	7
État de la situation financière	8
État de la variation des actifs financiers nets	9
État des flux de trésorerie.....	10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statut constitutif et nature des activités	11
2. Principales méthodes comptables	11
3. Opération de restructuration.....	15
4. Intérêts et revenus de placements	16
5. Subventions octroyées.....	16
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
7. Placements de portefeuille	17
8. Débiteurs.....	18
9. Subventions à payer.....	18
10. Revenus reportés.....	19
11. Immobilisations corporelles	20
12. Obligations et droits contractuels	22
13. Excédent cumulé.....	24
14. Opérations entre apparentés	24
15. Gestion des risques liés aux instruments financiers.....	24
16. Chiffres comparatifs.....	26

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Guay', written in a cursive style.

Frédéric Guay

Québec, le 17 novembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

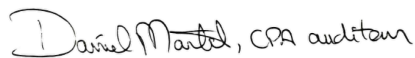
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 17 novembre 2025

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
REVENUS			
Droits et permis – Marché du carbone	1 477 870	1 329 167	1 549 254
Redevances des distributeurs d'énergie	85 200	85 732	-
Contributions – Gouvernement du Canada	104 761	54 597	859
Contributions – Gouvernement du Québec	2 731	7 209	-
Intérêts et revenus de placement (note 4)	85 084	93 271	98 234
Contributions – Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	13 791	-	-
Recouvrements de subventions		25 143	110
Opération de restructuration (note 3)		83 832	-
Autres revenus	2 163	2 623	1 430
Total des revenus	1 771 600	1 681 574	1 649 887
CHARGES			
Subventions octroyées (note 5)	1 636 431	1 387 830	1 678 686
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	120 051	82 891	47 168
Frais de gestion liés à l'administration	3 678	4 653	2 452
Créances douteuses		3 066	1 474
Amortissement des immobilisations corporelles	758	889	544
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		3	-
Total des charges	1 760 918	1 479 332	1 730 324
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	10 682	202 242	(80 437)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 782 911	1 641 036	1 721 473
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	1 793 593	1 843 278	1 641 036

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2024
	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	643 582	237 932
Placements de portefeuille (note 7)	1 529 326	1 803 254
Débiteurs (note 8)	12 503	10 899
Contributions à recevoir du gouvernement du Canada	131 509	18 420
	2 316 920	2 070 505
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer	8 829	6 238
Subventions à payer (note 9)	406 356	427 612
Revenus reportés (note 10)	63 801	-
	478 986	433 850
ACTIFS FINANCIERS NETS	1 837 934	1 636 655
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	5 344	4 381
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	1 843 278	1 641 036

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Frédéric Guay
Sous-ministre de l'Environnement, de la
Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	10 682	202 242	(80 437)
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 590)	(1 460)	(1 603)
Disposition d'immobilisations corporelles		3	-
Opération de restructuration (note 3)		(395)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	758	889	544
	(832)	(963)	(1 059)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	9 850	201 279	(81 496)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 729 286	1 636 655	1 718 151
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 739 136	1 837 934	1 636 655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent/(déficit) de l'exercice	202 242	(80 437)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Opération de restructuration (note 3)	(20 916)	-
Amortissement des primes/escomptes sur placements	(36 992)	(42 168)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	889	544
Virement des revenus reportés (note 10)	(7 208)	-
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	3	-
	138 018	(122 061)
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	7 671	(2 489)
Contributions à recevoir du gouvernement du Canada	12 581	82 512
Frais de gestion et charges à payer	(13 261)	2 757
Subventions à payer	(50 784)	118 178
Revenus reportés	2 076	-
	(41 717)	200 958
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	96 301	78 897
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(1 392 875)	(1 170 453)
Produits de disposition de placement	1 703 795	1 205 021
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	310 920	34 568
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 571)	(1 492)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 571)	(1 492)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	405 650	111 973
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	237 932	125 959
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	643 582	237 932
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE COMPREND :		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	643 582	237 932
Information supplémentaire :		
Intérêts reçus	49 401	46 015

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») a été constitué en 2006 sous le nom de « Fonds vert » en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001). Il relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et il est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

Le 22 octobre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sanctionné la loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (RLRQ, 2020, chapitre 19). Cette loi est venue modifier les règles régissant le Fonds et le renommer « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Fonds sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements de portefeuille, des débiteurs (à l'exception des redevances exigibles sur les changements climatiques et des redevances exigibles des distributeurs d'énergie) et des contributions à recevoir du gouvernement du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers sont composés des frais de gestion et charges à payer et des subventions à payer.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Droits et permis

Les revenus de droits et permis du marché du carbone pour lesquels le Fonds a une obligation de prestation sont constatés à un moment précis, soit lorsque les droits et permis sont délivrés et proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.1).

Redevances des distributeurs d'énergie

Les revenus de redevances des distributeurs d'énergie pour lesquels le Fonds n'a pas d'obligation de prestation sont constatés lorsque le Fonds a le pouvoir de revendiquer ou de prélever les sommes et que les faits ont eu lieu. Tout distributeur d'énergie doit payer au Fonds sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, chapitre R-6.01).

Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Intérêts et revenus de placement

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les débiteurs, ainsi que les revenus de placements, sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. En général, ces placements arrivent à échéance au plus tard 90 jours après la date d'acquisition. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et non à des fins de placements.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont constitués d'obligations et de billets à terme arrivant à échéance plus de 90 jours après la date d'acquisition. Les escomptes et les primes sont capitalisés à l'encontre du coût des placements.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégorie	Durée
Aménagement	10 ans
Développement informatique	10 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Matériel et équipement	10 ans
Réseau complexe	40 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant d'être mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

La sanction de la *Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique* (RLRQ, 2024, chapitre 5) a entraîné le transfert des actifs et des passifs du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (FTIEE) au Fonds, deux entités sous contrôle commun du gouvernement, le 1^{er} avril 2024.

L'effet net de l'opération de restructuration, constaté à l'état des résultats au poste « Opération de restructuration », est de 83 832 milliers de dollars. Des obligations contractuelles d'un montant de 82 423 milliers de dollars et des droits contractuels d'un montant de 414 699 milliers de dollars ont été reçus du FTIEE. Aucun actif éventuel et aucun passif éventuel n'a été transféré. Aucune compensation n'a été versée ou reçue par le Fonds et aucun coût n'a été engagé pour la restructuration.

Au 1^{er} avril 2024, la valeur comptable nette respective des actifs et des passifs transférés était la suivante :

ACTIFS FINANCIERS	Reçu du FTIEE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 916
Débiteurs	9 275
Contributions à recevoir du gouvernement du Canada	125 670
	197 861
PASSIFS	
Frais de gestion et charges à payer	15 963
Subventions à payer	29 528
Revenus reportés	68 933
	114 424
ACTIFS FINANCIERS NETS	83 437
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	395
EXCÉDENT CUMULÉ	83 832

Les activités transférées ont généré, depuis le 1^{er} avril 2024, les revenus et les charges suivants :

	2025
REVENUS	
Redevances des distributeurs d'énergie	85 732
Contributions – Gouvernement du Canada	37 647
Intérêts et revenus de placement	6 965
Recouvrements de subventions	138
	130 482

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (suite)

	2025
CHARGES	
Subventions octroyées	128 451
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	24 010
Frais de gestion liés à l'administration	242
Créances douteuses	1 498
Amortissement des immobilisations corporelles	22
	154 223
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(23 741)

4. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENT

	2025	2024
Revenus d'intérêts		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 317	16 041
Débiteurs	4 815	1 477
Placements de portefeuille	75 139	80 716
	93 271	98 234

5. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2025	2024
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	145 827	401 310
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	1 242 003	1 277 376
	1 387 830	1 678 686

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 2,75 % (5,00 % au 31 mars 2024)	643 582	237 932

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Billet à terme, taux d'intérêt de 2,84 %, échéant le 3 juin 2025	385 211	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 5,15 %, échu le 10 mai 2024	-	95 520
Billet à terme, taux d'intérêt de 5,17 %, échu le 14 juin 2024	-	175 668
Billet à terme, taux d'intérêt de 5,25 %, échu le 11 septembre 2024	-	305 145
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 4,15 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2025	298 223	294 268
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 3,80 %, échéant le 1 ^{er} avril 2026	63 788	66 473
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 3,77 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	98 263	97 093
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 4,07 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	193 993	191 675
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 4,27 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2028	166 605	164 370
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 3,05 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2029	145 355	-
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 3,93 %, échue le 1 ^{er} septembre 2024	-	261 358
Obligation du gouvernement de l'Ontario, taux d'intérêt de 3,78 %, échéant le 2 juin 2026	66 932	66 059
Obligation de la Ville de Rawdon, taux d'intérêt de 4,64 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2025	3 462	3 342
Obligation de la Ville de Montréal, taux d'intérêt de 3,92 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	39 360	38 930
Obligation de la Ville de Bromont, taux d'intérêt de 4,69 %, échéant le 16 décembre 2026	6 215	6 049
Obligation de la Ville de Repentigny, taux d'intérêt de 4,67 %, échéant le 25 septembre 2028	7 536	7 544
Obligation de la Ville de L'Ange-Gardien, taux d'intérêt de 4,68 %, échéant le 9 novembre 2028	6 754	6 779
Obligation de la Ville de Gatineau, taux d'intérêt de 4,67 %, échéant le 11 décembre 2028	4 964	4 954
Obligation de la Ville de Sherbrooke, taux d'intérêt de 4,67 %, échéant le 12 décembre 2028	12 905	12 881
Obligation de la Ville de Val-d'Or, taux d'intérêt de 4,68 %, échéant le 15 décembre 2028	5 155	5 146

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

	2025	2024
Obligation de la Ville de Sherbrooke, taux d'intérêt de 4,37 %, échéant le 16 avril 2029	13 595	-
Obligation de la Municipalité de l'Anse St-Jean, taux d'intérêt de 4,35 %, échéant le 24 mai 2029	11 010	-
	1 529 326	1 803 254

La juste valeur des placements au 31 mars 2025 est de 1 555 095 milliers de dollars (1 802 552 milliers de dollars au 31 mars 2024).

8. DÉBITEURS

	2025	2024
Redevances exigibles sur les changements climatiques	17 120	15 631
Redevances exigibles des distributeurs d'énergie	13 955	-
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	9 377	9 560
Autres	2 871	1 220
	43 323	26 411
Moins : Provision pour créances douteuses	(30 820)	(15 512)
	12 503	10 899

9. SUBVENTIONS À PAYER

	2025	2024
Subventions à payer pour support aux activités autres qu'en capital	17 557	22 407
Subventions à payer pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	388 799	405 205
	406 356	427 612

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

10. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène ainsi que de la bonification des programmes Bioénergies, ÉcoPerformance, Hydrogène, Technoclimat et Triphasé.

	2025
Solde de début	-
Opération de restructuration (note 3)	68 933
Nouveaux revenus reportés	2 076
Virement aux résultats de l'exercice	(7 208)
Solde de fin	63 801

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagement	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique ¹	Réseau complexe	Développement informatique	2025
Coût						
Solde au début	151	5 180	35	141	3 718	9 225
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	1 460	-	-	-	1 460
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(5)	-	-	(112)	(117)
Opération de restructuration (note 3)	-	-	447	-	2 676	3 123
Solde à la fin	151	6 635	482	141	6 282	13 691
Amortissement cumulé						
Solde au début	82	1 344	35	42	3 341	4 844
Amortissement d'immobilisations corporelles	15	608	9	7	250	889
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(3)	-	-	(111)	(114)
Opération de restructuration (note 3)	-	-	330	-	2 398	2 728
Solde à la fin	97	1 949	374	49	5 878	8 347
Valeur comptable nette	54	4 686	108	92	404	5 344

Au 31 mars 2025, le poste « Frais de gestion et charges à payer » ne comprenait aucun montant dû relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

¹ La catégorie « Équipement informatique et bureautique » contient des équipements informatiques et bureautiques en cours de développement représentant un montant de 107 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Aménagement	Matériel et équipement ²	Équipement informatique et bureautique	Réseau complexe	Développement informatique	2024
Coût						
Solde au début	187	3 577	35	105	3 718	7 622
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	1 603	-	-	-	1 603
Reclassement de catégorie	(36)	-	-	36	-	-
Solde à la fin	151	5 180	35	141	3 718	9 225
Amortissement cumulé						
Solde au début	90	936	32	12	3 230	4 300
Amortissement d'immobilisations corporelles	15	408	3	7	111	544
Reclassement de catégorie	(23)	-	-	23	-	-
Solde à la fin	82	1 344	35	42	3 341	4 844
Valeur comptable nette	69	3 836	-	99	377	4 381

Au 31 mars 2024, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 111 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

² La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et de l'équipement en cours de construction représentant un montant de 5 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes, qui s'échelonnent jusqu'en 2031 selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	2027	2028	2029	2030 et suivantes	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>						
Subventions octroyées						
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	11 414	6 193	3 193	2 419	200	23 419
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	15 210	5 122	4 202	586	823	25 943
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	2 061	811	321	68	-	3 261
Sous-total	28 685	12 126	7 716	3 073	1 023	52 623
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>						
Subventions octroyées						
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	58 839	27 046	8 201	1	-	94 087
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	296 630	176 962	80 278	38 723	23 622	616 215
Frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	41 418	25 972	18 064	9 186	-	94 640
Sous-total	396 887	229 980	106 543	47 910	23 622	804 942
Total	425 572	242 106	114 259	50 983	24 645	857 565

Au 31 mars 2024, le montant total des obligations contractuelles était de 770 920 milliers de dollars.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes, qui s'échelonnent jusqu'en 2031 selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	2027	2028	2029	2030 et suivantes	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>						
Contributions – Gouvernement du Canada						
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	3 262	140	245	10 623	12 032	26 302
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	23 553	53 691	36 209	14 550	-	128 003
Total	26 815	53 831	36 454	25 173	12 032	154 305

Au 31 mars 2024, le montant total des droits contractuels était de 10 687 milliers de dollars.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

13. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé comprend deux composantes, soit un montant d'excédent cumulé libre d'affectation et un excédent cumulé affecté au paiement des sommes mises en consigne à la suite des ventes aux enchères conformément au *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*. Les sommes accumulées en consigne et non attribuées à un projet spécifique dans un délai de cinq ans suivant la vente aux enchères seront reclassées à l'excédent cumulé libre d'affectation.

	Excédent cumulé affecté	Excédent cumulé libre d'affectation	Total
Solde au 31 mars 2024	-	1 641 036	1 641 036
Excédent de l'exercice	10 732	191 510	202 242
Solde au 31 mars 2025	10 732	1 832 546	1 843 278

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestion liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tels que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, le Fonds est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements de portefeuille, aux débiteurs (à l'exception des redevances exigibles sur les changements climatiques et des redevances exigibles des distributeurs d'énergie) et aux contributions à recevoir du

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

gouvernement du Canada. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de portefeuille

La politique de placement du Fonds précise les types de véhicules de placement autorisés dans lesquels le Fonds peut investir. Aux 31 mars 2025 et 2024, les placements de portefeuille ont été investis dans des obligations gouvernementales et municipales ainsi que dans des billets à terme. La trésorerie est au fonds général du fonds consolidé du revenu. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements de portefeuille est négligeable.

Débiteurs

Le Fonds ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison du solde de débiteurs peu élevé, la direction du Fonds croit que le risque de crédit à l'égard des débiteurs est faible. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique à chacun des comptes débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

	2025	2024
Non en souffrance	12 061	10 780
En souffrance :		
Plus de 60 jours	103	-
	12 164	10 780
Moins : Provision pour créances douteuses	(103)	-
	12 061	10 780

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

	2025	2024
Solde au 1 ^{er} avril	-	-
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	98	-
Opération de restructuration (note 3)	5	-
Solde au 31 mars	103	-

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Contributions à recevoir du gouvernement du Canada

Le Fonds est exposé à un risque de crédit négligeable associé aux sommes à recevoir du gouvernement du Canada.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Les principaux risques de liquidité pour le Fonds sont liés à ses frais de gestion et charges à payer ainsi qu'à ses subventions à payer. Le Fonds gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Échéance des versements des frais de gestion et charges à payer et des subventions à payer :

	2025	2024
Moins d'un an	380 639	402 963
De 1 à 3 ans	33 625	30 871
Plus de 3 ans	921	16
	415 185	433 850

L'exposition maximale du Fonds au risque de liquidité est limitée à la valeur comptable présentée à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs financiers, mais comme le Fonds a l'intention de conserver ses placements de portefeuille jusqu'à échéance, il est peu exposé à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, le Fonds ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel il est exposé est négligeable. L'effet net d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 0,50 % sur cet actif financier au cours de l'exercice aurait augmenté (diminué) de 3 218 milliers de dollars (1 190 milliers de dollars en 2024) l'excédent de l'exercice.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 mars 2025.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 